Politique d'appel de la décision du transfert de crédits

Le Collège Éducacentre encourage fortement la personne étudiante à tenter de comprendre d'abord l'analyse qui a été réalisée pour le transfert de crédits avant de demander un appel de la décision rendue par l'équipe responsable de la reconnaissance des acquis scolaires.

Pour une demande d'appel, merci de vous référer au formulaire d'appel de la décision sur le transfert de crédits.

Cas de plaintes
La personne étudiante peut décider d'exprimer son insatisfaction suite à l'analyse de son dossier scolaire et demander une révision. Dans ce cas, voici les étapes à suivre :

Étape 1 :
Vous devez remplir le formulaire ci-haut mentionné et indiquer tous vos commentaires par écrit. Par la suite, vous devez envoyer une copie de ce formulaire à la vice-présidente à l'enseignement à vpe@educacentre.com.

Étape 2 :
La demande est analysée par l'équipe du Collège, qui confirmera si la demande est recevable.

Étape 3 :
Si la plainte est recevable, elle sera soumise à un comité d'évaluation interne qui étudiera la situation. Le comité est composé de la personne responsable du service de la reconnaissance des acquis scolaires et professionnels, de quelques personnes enseignantes et de la vice-présidente à l'enseignement.

Étape 4 :
Le comité d'évaluation interne analysera le cas et émettra ses recommandations.

Étape 5 :
Le comité d'évaluation informera la personne de la décision finale dans un délai de **30 jours suivant la réception de l'appel**. La décision est finale et la personne étudiante ne peut plus la contester.